

### *Article 1 - Organisation générale*

---

Le Comité propose une épreuve, « La Coupe du Val d'Oise » réservée aux équipes féminines (la **Coupe Rolande LEFEBVRE**) et aux équipes masculines (la **Coupe Jean-Pierre GUESDON**) disputant une compétition (départementale ou Régionale) organisée par la Commission Sportive, ouverte aux catégories suivantes :

#### Masculins

- U13
- U15
- U18
- U21
- Séniors

#### Féminines

- U13
- U15
- U18
- Séniors

### *Article 2 - Engagement*

---

Chaque association sportive ne peut engager qu'une seule équipe formée des joueurs disputant habituellement la compétition officielle dans laquelle elle est engagée.

Les associations sportives faisant partie d'une CTC ou d'une entente, peuvent engager une équipe en leur nom propre, à la condition d'avoir cette équipe engagée et concourant dans une compétition officielle. Dans ce cas, il est obligatoire de personnaliser les équipes.

L'équipe engagée sera considérée comme celle évoluant dans la compétition la plus élevée.

Les engagements doivent être adressés avant la date prévue au Comité qui procédera au contrôle d'engagement.

Un minimum de 8 équipes engagées par catégorie est nécessaire au maintien de la CVO dans cette catégorie. Le niveau de l'équipe engagée en CVO sera réactualisée à chaque fin de phase de championnat de la saison en cours.

### *Article 3 - Système de l'épreuve*

---

Les Coupes se déroulent par élimination directe jusqu'à la finale suivant un tableau établi en fonction du nombre d'équipes engagées.

Un unique tirage au sort déterminera la place de chaque équipe dans ce tableau.

Les équipes évoluant dans une compétition régionale seront considérées comme « têtes de séries ».

## Article 4 – Rencontres

Les dates des différents tours des coupes seront communiquées ultérieurement, et peuvent-être ajustées par la Commission Sportive en cours d'année.

Jusqu'aux demi-finales incluses, les associations sportives recevantes seront déterminées selon le tirage au sort et l'équipe recevante sera l'équipe classée la plus basse dans la catégorie.

Les rencontres se dérouleront en semaine aux horaires d'entraînement communiqués par les associations sportives lors de l'engagement de leur équipe. Si les deux équipes sont d'accord, la rencontre peut être avancée ou être jouée avant la semaine du tour suivant.

En cas de manquement, la Commission Sportive se réserve le droit d'imposer le jour et l'heure d'une rencontre.

Les rencontres se dérouleront aux horaires comme suit (sauf dérogation exceptionnelle avec accord des clubs concernés) :

Jeunes	Seniors
✓ Au plus tôt 18h30	✓ Au plus tôt 19h30
✓ Au plus tard 20h00	✓ Au plus tard 21h00

**Attention à la règle de participation sur 3 jours consécutifs (Cf article 8 du règlement sportif du Comité)**

Les Coupes **Rolande LEFEBVRE** et **Jean-Pierre GUESDON** sont prioritaires sur toutes les compétitions départementales.

La circulaire tient lieu de convocation.

L'association sportive recevante doit adresser la feuille de marque dans les **48 h** qui suivent la rencontre sous peine de pénalité financière.

Les finales se dérouleront sur un lieu unique, aux horaires déterminées par la commission sportive.

### Temps de jeu :

U13*	U15* - U18 - U21M - Séniors
<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 x 8 minutes</li><li>• Intervalle entre les quart-temps : 2 minutes</li><li>• Mi-temps : 10 minutes</li><li>• Prolongation : 2 minutes. 2 maximum</li></ul> <p><i>*Si égalité à la fin de la 2<sup>de</sup> prolongation : mort subite aux lancers francs</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 x 10 minutes</li><li>• Intervalle entre les quart-temps : 2 minutes</li><li>• Mi-temps : 10 minutes</li><li>• Prolongation : 5 minutes autant de fois que nécessaire</li></ul> <p><i>*Si égalité à la fin de la 2<sup>de</sup> prolongation : mort subite aux lancers francs</i></p>

**Feuille de marque** : E-marque obligatoire

**Ligne à 3 points** : 6,75m (ligne pleine)

## Article 5 - Désignations

---

Les arbitres sont désignés sur toutes les rencontres par la Commission Des Officiels et réglés via une caisse de péréquation.

Pas de désignation d'OTM sur tous les tours des Coupes sauf sur les finales dont les dispositions seront mentionnées par note.

Les associations sportives ont la possibilité de demander un changement de jour et d'horaire jusqu'à la date limite fixée par la Commission Sportive. Ces demandes doivent obligatoirement se faire via FBI (onglet dérogation).

Tout changement d'horaire peut entraîner la suppression des arbitres, sauf cas exceptionnel.

En finale, les arbitres sont désignés et indemnisés par le Comité.

Le jour des finales, les équipes doivent être présentes 1 heure 15 avant le début de la rencontre.

## Article 6 - Règles de participation

---

Les joueurs ayant participé, à une rencontre de niveau championnat de France ne peuvent pas prendre part aux coupes. Une exception est faite pour les joueurs des catégories jeunes, surclassés en seniors (quelque soit leur niveau de pratique en catégorie jeune ou seniors) sous peine de pénalité sportive et financière

Licences autorisées :

---

Type de licence	OC	1C 1CAST	2C 2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC	JH OH
Nombre maximum (jeunes)	10	5*	5*	5*	5*	5*	
Nombre maximum (seniors)	10	3*	3*	3*	3*	5*	JH : Illimités OH : 1*

\* Les licences 1C, 1CAST, 2C, 2CAST, OCT, OCAST ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra, en tout état de cause pas dépasser le nombre indiqué

Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement une extension compétition « C ».

**Nombre de joueurs :** 5 minimum et 10 maximum

**Nombre d'entraîneurs :** 1 entraîneur ou 1 entraîneur + 1 entraîneur adjoint.

Nota : Seule une personne majeure licenciée peut assurer cette fonction.

Les licences doivent être à jour des surclassements et autres particularités. En cas de manquement de mise à jour de la licence du joueur, la rencontre sera perdue par pénalité sportive et financière.

Si l'association sportive a plusieurs équipes engagées en championnat, les règles de participation appliquées seront celles de l'équipe évoluant dans la compétition la plus élevée.

## Article 8 - Handicaps

---

Handicaps applicables aux équipes seniors Masculines :

Niveau	DM3						
DM3	0	DM2					
DM2	5	0	PRM				
PRM	10	5	0	RM3			
RM3	15	10	5	0	RM2		
RM2	20	15	10	5	0	PNM	
PNM	25	20	15	10	5	0	

Handicaps applicables aux équipes seniors Féminines :

Niveau	DF2				
DF2	0	PRF			
PRF	5	0	RF2		
RF2	10	5	0	PNF	
PNF	15	10	5	0	

Handicaps applicables aux équipes jeunes Masculines et féminines :

Niveau	DIV3						
DIV3	0	DIV2					
DIV2	5	0	DIV1				
DIV1	10	5	0	REG4			
REG4	15	10	5	0	REG3		
REG3	20	15	10	5	0	REG2	
REG2	25	20	15	10	5	0	REG1
REG1	30	25	20	15	10	5	0

Les handicaps sont au bénéfice de l'équipe évoluant dans le championnat le moins élevé.